LEGICOOP - Financement des associations

TRAVAUX ET AUDITIONS PUBLIÉE LE 17/01/2024

Saisine liée : QUELS MODÈLES DE FINANCEMENT DU MONDE ASSOCIATIF POUR CONSOLIDER SA PLACE ?

Cabinet d'avocats dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire

Etre une association d'intérêt général, ça veut dire avoir des dirigeants qui sont bénévoles.

Emmanuel SADORGE, avocat associé co-fondateur de **LEGICOOP**, Cabinet d'avocats dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (*associations, coopératives, fondations, sociétés relevant du champ de l'ESS, etc.*) et aux entreprises engagées et Simon CHAPUIS-BREYTON, avocat associé co-fondateur de LEGICOOP

Auditionnés par la Commission Économie et finances du CESE dans le cadre de la saisine d'initiative : "Quels modèles de financement du monde associatif pour consolider sa place ?".

© - copyright CESE - Mai 2024